

DEL2026-138

N° 26 09 15

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

AMÉNAGEMENT URBAIN

Rénovations de façades en site inscrit

. Aide financière municipale - Attribution - Adoption

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 23 décembre 1999, 20 juin 2000, 9 novembre 2009, 2 juillet 2018 et 21 juin 2025, le Conseil Municipal a défini les principes de l'octroi d'une aide financière municipale aux projets de ravalements de façades.

Cette aide est consentie dans le but d'encourager les propriétaires à réaliser des travaux, permettant ainsi aux façades de retrouver leur cachet historique, et par conséquent, de contribuer au renforcement de la dynamique attractive du centre-ville.

Conformément au règlement d'attribution, je vous propose que, suite à l'avis favorable de la Commission Municipale « Aménagement du Territoire » du 7 septembre 2026, le Conseil Municipal autorise l'attribution d'une aide financière municipale au projet suivant :

Demandeur	Adresse de l'immeuble à raveler	Montant H.T.		Montant de la subvention			
		Travaux	Retenu	%	Montant	Plafond	Total
M. CADIOU Pierre-Antoine	17 rue Saint-Just	4 966,51 €	1 146,00 € Echafaudage	20	229,20 €	9 000 €	1 257,49 €
			1 178,62 € Peinture	20	235,72 €		
			2 641,89 € Travaux lourds	30	792,57 €		

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

VU la Commission Municipale « Aménagement du Territoire » du 7 septembre 2026 ;

- **autorise l'attribution d'une subvention pour le ravalement suivant :**

Demandeur	Adresse	Montant attribué
M. CADIOU Pierre-Antoine	17 rue Saint-Just	1 257,49 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.